

L1a55e 2

CL11

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

À peine le Sénat avait-il voté le projet de loi *ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe*, et transmis une nouvelle version du texte sur le bureau de l'Assemblée nationale, que le Gouvernement annonçait brutalement son inscription à l'ordre du jour de notre assemblée, avec un passage en commission des Lois dès lundi 15 avril, et en séance publique mercredi 17 avril.

Le Gouvernement et sa Majorité ont-ils peur que l'Assemblée nationale réfléchisse enfin sur le bien-fondé de ce texte et décide de le remettre en cause ? Ont-ils peur que les Français manifestent à nouveau leur opposition farouche à un texte qui les divise inutilement, et ce à l'heure où nous aurions tous besoin de nous rassembler ?

En choisissant de bouleverser totalement l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, au mépris du travail et de l'engagement des députés de la Nation, le Gouvernement a fait le choix d'un passage en force intolérable pour les Français et pour leurs représentants.

Face aux délais impartis, qui ne laissent pas le temps à l'analyse juridique du texte du Sénat, alors même que le législateur modifie le code civil, les députés UMP n'ont d'autre choix, à ce stade de la discussion, que d'entrer dans une opposition de principe à l'intégralité des articles du projet de loi.

(CL11)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	11
M. Breton	Amendement CL	510
M. Devedjian	Amendement CL	541
M. Mariton	Amendement CL	572
M. Gosselin	Amendement CL	603
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	634
M. Huyghe	Amendement CL	665
M. Gérard	Amendement CL	696
M. Bonnot	Amendement CL	727
M. Poisson	Amendement CL	758
M. Quentin	Amendement CL	789
M. Fenech	Amendement CL	820
M. Houillon	Amendement CL	851
M. Geoffroy	Amendement CL	882
M. Goujon	Amendement CL	913
M. Ciotti	Amendement CL	944
M. Lefur	Amendement CL	463

M. Myard Amendement CL 40
M. Fromantin CL 730

CL41

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Myard

ARTICLE 4

Supprimer le premier alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de cohérence en regard de la volonté de réserver le mariage aux couples composés d'un homme et d'une femme.

CL380

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par MM. Poisson, Meunier et Tian

Article 4

Supprimer le premier alinéa.

Exposé des motifs

Amendement de cohérence en regard de la volonté de réserver le mariage aux couples composés d'un homme et d'une femme.

CL200

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 34 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL252

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 37 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL201

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 63 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL202

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 71 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL253

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 73 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL254

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 75 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL255

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 78 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL203

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 79 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL256

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 108 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL204

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 108-2 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL257

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 113 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL258

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 148 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL259

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 149 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL260

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 150 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL261

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 151 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL262

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 154 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL263

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 173 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL205

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 182 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL264

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 183 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL206

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 191 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL207

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 204 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL208

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 205 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL268

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 206 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL269

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 211 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL209

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 347 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL270

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 348 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL210

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 348-2 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL211

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 348-4 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL271

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 365 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL212

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 367 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL213

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 368-1 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL214

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 371 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL215

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 371-1 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL216

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 371-3 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL272

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 371-4 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL217

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 372 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL273

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 373 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL218

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 373-1 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL219

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 373-2 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL220

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 373-3 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL221

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 373-4 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL222

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 375 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL223

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 375-3 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL224

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 375-6 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL225

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 375-7 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL226

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 375-8 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL227

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 376-1 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL228

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 377 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL229

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 377-1 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL230

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 377-2 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL231

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 378 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL232

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 378-1 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL233

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 381 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL234

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 382 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL274

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 383 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL235

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 387 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL236

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 389-7 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL275

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 390 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL276

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4

À la fin du premier alinéa de l'article 6-1, ajouter la phrase suivante :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article 391 du code civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.